

Edito

CSCTA : La chaîne de l'information du patient sous anticoagulants (AVK)

L'induction du traitement au CHU bénéficie désormais de l'Education Thérapeutique du Patient au cours du séjour hospitalier. Cette ETP est relayée par le CSCTA, que le patient sorte de l'hôpital ou que l'induction du traitement ait été faite en ville.

Le médecin traitant donne sa part d'information lors de la prise en charge de son patient,

Le pharmacien d'officine délivre le médicament selon la prescription et dès 2013, il propose un « accompagnement pharmaceutique du patient » ainsi qu'il est décrit dans la nouvelle convention des pharmaciens d'officine.

L'infirmier-e- complète l'information au cours de ses soins et prélèvements sanguins. Le CSCTA leur a précisé l'attente des patients au cours de séances de formations dont les infirmier-e-s peuvent bénéficier.

Le Biologiste Médical (selon le Contrat de Santé Publique) conseille le patient lors du suivi de l'INR et ceci dès le prélèvement et lors du rendu du résultat. L'INR est communiqué au CSCTA en vue de l'aide à la prescription pour les patients inclus dans le suivi CSCTA ; pour ces derniers, l'information est ainsi tracée parallèlement. L'aide à la prescription fournie par le CSCTA reboucle sur le prescripteur.

Ce suivi et la délivrance du médicament réamorcent les « flashes d'information » au cours du traitement, et l'ETP permet d'en faire l'évaluation.

Les mêmes messages, assurés par le CSCTA, sont délivrés tout au long du cycle d'information. Ils sont disponibles sur le site cscta.fr.

Pour réduire la iatrogénie des AVK, anticipant les recommandations de la HAS, le CSCTA dès l'origine, avait œuvré pour maintenir une telle chaîne de qualité concourant à l'optimisation du traitement AVK.

La mission du CSCTA « c'était ça », le CSCTA continue cette mission.

► Dr Jean-Marie SCHNELLER

CSCTA

20 rue Stendhal - Ile Lacroix 76000 Rouen

Tél. 02 35 03 21 04 - Fax : 03 59 99 00 83

csctarouen@wanadoo.fr
www.cscta.fr

L'ETP, un plus pour le patient sous AVK et son médecin

► Dr Michèle SAINT (Médecin du CSCTA)

L'OMS a défini en 1998 l'éducation thérapeutique du patient (ETP) comme ayant « pour but d'aider les patients à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique ».

Dans le domaine des traitements anticoagulants par les AVK, alors que les hospitalisations sont de plus en plus courtes, cette éducation est rendue encore plus nécessaire du fait de la durée prolongée des traitements avec contrôles réguliers des INR.

L'intérêt est autant pour le médecin que pour le malade

En effet, il a été montré qu'un patient bien informé (mais aussi sa famille) et surtout formé et bénéficiant d'un soutien psycho-social adhèrera mieux à son traitement et sera moins à risque de complications hémorragiques ou thrombotiques.

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'un processus continu, intégré aux soins, centré sur le patient et prenant en compte ses caractéristiques psychosociales, culturelles et celles de sa maladie.

La première étape consiste en un **entretien individuel** avec le patient afin :

- d'appréhender différents aspects de sa vie et de sa personnalité,
- d'identifier ses besoins,
- d'évaluer ses potentialités,
- de prendre en compte ses demandes et son projet.

Il s'agit d'une démarche simple et pragmatique : un échange ouvert et confiant qui devrait lui permettre d'exprimer ses émotions, son ressenti par rapport à sa maladie et ses conséquences sur sa vie quotidienne.

A son terme et à partir des informations recueillies, un **diagnostic éducatif** est posé qui doit pouvoir répondre à des questions telles que :

- que connaît-il de sa maladie, de son traitement ?
- comment vit-il sa maladie ?
- comment accepte-t-il son traitement ?
- quelles sont ses craintes ?
- comment s'implique son entourage ?
- quels sont ses projets ?

Afin de proposer un programme d'éducation personnalisé, la synthèse qui en découlera indiquera de manière résumée :

- le projet du patient susceptible de le motiver à apprendre

■ **1230 patients**
■ **280 médecins**

novembre 2012

et à l'inciter à appliquer les compétences développées,

- ses potentialités à mettre en œuvre ses compétences (facteurs d'appui et obstacles),
- ce qu'il doit apprendre ou réapprendre pour assurer sa sécurité, pour répondre à ses besoins spécifiques et réaliser son projet.

Le programme d'ETP lui-même est constitué de plusieurs séquences, le plus souvent en petits groupes où l'interactivité est privilégiée, et doit être proposé au plus près des patients. Il s'agit d'un processus répondant aux grands principes de l'apprentissage; c'est pourquoi les professionnels du CSCTA (médecin et infirmière) qui en ont la charge ont besoin de compétences spécifiques et sont formés à la démarche éducative et aux techniques pédagogiques et d'animation ainsi qu'aux aspects psychosociaux de la relation à la maladie.

L'accompagnement pharmaceutique du patient sous Anticoagulants Oraux

Mme LALANDE Présidente du syndicat des pharmaciens de Seine-Maritime - Mr PERROT syndicat des pharmaciens de Seine-Maritime

La nouvelle convention nationale organisant les rapports entre les pharmaciens titulaires d'officine et l'assurance maladie définit de nouveaux modes de prise en charge des patients. Les partenaires conventionnels ont confirmé leur volonté de poursuivre la recherche permanente de la qualité de la pratique pharmaceutique.

Un **entretien pharmaceutique** sera proposé par le pharmacien aux patients entrant dans le champ des programmes d'actions définis par le comité paritaire national des programmes d'actions (CPN-PA). L'entretien constitue l'un des principaux moyens permettant aux pharmaciens d'assurer la prise en charge personnalisée et optimale du patient.

Il permettra :

- de renforcer les rôles de conseil, d'éducation et de prévention du pharmacien auprès des patients,
- de valoriser l'expertise du pharmacien sur le médicament,
- d'évaluer la connaissance par le patient de son traitement,
- de rechercher l'adhésion thérapeutique du patient,
- d'évaluer celle-ci, et de l'aider à s'approprier son traitement,
- d'évaluer, à terme, l'appropriation par le patient de son traitement.

Le premier thème choisi est le suivi thérapeutique des patients sous anticoagulants oraux, principalement les AVK.

Le pharmacien d'officine est ainsi reconnu comme un des acteurs majeurs dans la prévention des incidents ou acci-

En conclusion :

quelle place pour l'ETP réalisée par le CSCTA ?

L'offre proposée par le CSCTA doit être complémentaire des actions initiées ou réalisées par les établissements de soins. L'ETP doit pouvoir être dispensée au plus près du domicile des patients et tenir compte de l'évolution de la maladie : éducation initiale dès la sortie d'une hospitalisation mettant en route le traitement, renforcement (après un accident iatrogène par exemple).

Elle doit s'intégrer dans le parcours de soins des patients. Ainsi tout professionnel de santé (médecin traitant, spécialiste hospitalier ou libéral, infirmière, pharmacien, etc) doit pouvoir repérer ceux devant bénéficier d'un programme d'ETP et, si possible réaliser le diagnostic éducatif. **Le CSCTA compte sur eux tous pour, qu'ensemble, les complications liées aux traitements par les AVK soient encore plus rares.**

dents iatrogènes. Ces entretiens confirment l'engagement fort des pharmaciens en terme de santé publique.

Le pharmacien réalisera deux entretiens annuels et tout particulièrement à l'instauration du traitement. Il exercera ainsi son rôle de conseil pour l'initiation, l'observance et le suivi des traitements. Il s'assurera de la réalisation mensuelle en régime permanent de l'INR par le laboratoire de biologie médicale. **En aucun cas il ne règlera l'adaptation de la posologie**, cette responsabilité incombant de manière pleine et entière au médecin prescripteur en liaison avec le biologiste médical et, pour certains patients, le CSCTA de Haute-Normandie. En tant que de besoin, le pharmacien prendra contact avec le prescripteur avec le consentement du patient.

Ces actions seront menées uniquement par un pharmacien en suivant un protocole précis et ce à compter du 1er janvier 2013. Ces nouvelles missions renforceront la coordination interprofessionnelle, reflet d'une chaîne de compétences au profit du patient. Le pharmacien intervient ainsi dans son cœur de métier, le médicament, avec une dispensation active : explication, éducation, prévention.

Fort de son expérience de plus de neuf ans dans la prise en charge du patient sous AVK au sein de la chaîne des professionnels impliqués, le CSCTA de Haute-Normandie, auquel les pharmaciens d'officine ont été associés dès l'origine, accompagne cette démarche.